ART. 38 N° 489

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)
Commission
Gouvernement
Adopté
AMENDEMENT N° 48
présenté par
Mme Rabault
ARTICLE 38
I. – À l'alinéa 372, substituer aux mots :
« ni aux travaux d'urgence »
le mot :
« ou ».
II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :
« ou »
les mots :
« ni aux travaux ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.